Jour de séance 17

le mardi 3 décembre 2013

13 h

Prière.

Le président accueille à la Chambre des législateurs de l'État du Maine, soit les représentants Katherine Cassidy, Larry Dunphy, Brian Duprey, Jeff Gifford, Paul Gilbert, Stacey Guerin, Erik Jorgensen, Don Marean, Catherine Nadeau, Robert Saucier et Ken Theriault et les sénateurs d'État Roger Sherman et Ed Youngblood, auxquels se joignent les hauts fonctionnaires Jeff Bennett et Danny Deveau. Les invités incluent en outre Tim Walton, représentant du milieu des affaires du Maine, ainsi que Pat Binns, consul général du Canada en Nouvelle-Angleterre et ancien premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, qui est accompagné de sa femme, Carol.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. Jody Carr:

- 21, Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi;
- 22, Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi;

par l'hon. M^{me} Blais:

23, Loi concernant la prestation de services, programmes et activités intégrés.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M. Killen:

24, Loi modifiant la Loi relative à la Société médicale du Nouveau-Brunswick et au Collège des médecins et chirurgiens du Nouveau-Brunswick.

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

M. Bertrand LeBlanc donne avis de motion 18 portant que, le jeudi 12 décembre 2013, appuyé par M. Bernard LeBlanc, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, échangés entre le ministère de l'Énergie et des Mines, le ministère de la Sécurité publique et le Cabinet du premier ministre relativement aux coûts associés à l'utilisation des services de la GRC pendant les protestations, les barricades et ainsi de suite contre le gaz de schiste, qui se sont élevées depuis le 1^{er} octobre 2012.

M. Arseneault donne avis de motion 19 portant que, le jeudi 12 décembre 2013, appuyé par M. Melanson, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste des projets de financement approuvés depuis le 31 mars 2011 par la Société de développement régional et le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture au titre de l'Initiative multimédia NB, y compris le nom des bénéficiaires d'un financement, le montant du financement fourni et la description des projets.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 4 décembre 2013, la deuxième lecture des projets de loi 21, 22 et 23 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier le projet de loi 11.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urguhart.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la présidence du comité.

La séance, suspendue à 16 h 24, reprend à 16 h 34.

La séance, suspendue à 17 h 23, reprend à 17 h 32. M. Urquhart est au fauteuil au bureau du comité.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

11, Loi concernant la pension de retraite au titre de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

| La séance est levée à 18 h. | |
|-----------------------------|--|
| | |

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 2

(29 novembre 2013).